

Thématique : Permis de conduire

Intitulé du projet

**Aide à la mobilité professionnelle par le Cofinancement du
Permis B**

APPC-108

Note de restitution finale remise par la **MISSION LOCALE DE
L'AGGLOMERATION MANCELLE**
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse
dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Février 2012



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.



FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET –

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

Numéro du projet APPC-108
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE
Titre : Aide à la mobilité professionnelle par le Cofinancement du Permis B
<p>Objectifs initiaux :</p> <p>Permettre à des jeunes de 16 à 25 ans accompagnés par les Missions Locales du département de la Sarthe de passer le permis B ; Ce cofinancement au permis sera accordé aux personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle pour trouver un emploi dues à un manque de solutions de déplacement</p>
<p>Public(s) cible(s) :</p> <p>Prévisionnel : 148 bénéficiaires jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle : 31 pour la Mission Locale Sarthe Sud 31 pour la Mission Locale Sarthe Nord 86 bénéficiaires sur le territoire Mission Locale Sarthe Centre</p>
<p>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté</p> <p>Identification des jeunes Montage de dossiers commissions d'attribution des aides. Suivi de l'avancement des permis</p>
<p>Territoire(s) d'expérimentation :</p> <p>Département de la Sarthe.</p>
<p>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</p> <p>Un financement assuré. Un suivi sur l'ensemble du dispositif. Une étude préalable de chaque dossier qui tient compte du projet professionnel du jeune.</p>
<p>Partenaires techniques opérationnels:</p> <p>1- Relations avec l'évaluateur Rencontre avec les évaluateurs le vendredi 3 septembre 2010. Cette rencontre nous a permis d'exposer notre manière de procéder dans le cadre de l'expérimentation et de présenter l'ensemble des documents que nous avons créés.</p> <p>2- Relations avec les partenaires institutionnels (Etat, collectivités locales, etc.) et opérationnels Comité de pilotage le mardi 5 octobre 2010, avec les directeurs, les responsables des 3 missions locales, l'assistance administrative, l'UT DIRECCTE, la DDCS, la déléguée du préfet : cette réunion a permis de faire un premier bilan, de rappeler les objectifs et de présenter les outils mis en place. Nous avons mis en avant l'organisation trouvée et l'accompagnement des jeunes.</p> <p>3- Relations avec le coordinateur régional du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) 2 réunions à Nantes : <ul style="list-style-type: none"> • Une en présence de Monsieur COSTEUX, directeur de la structure qui portait le projet • Une en présence de Mme ERNOULT BOULAY, adjointe de direction et responsable du secteur </p>

développement local au sein de la structure qui portait le projet : Présentation du dispositif et échanges autour du tirage au sort.

Partenaires financiers :

Participation financière des 3 missions locales du département en contrepartie. Cofinancement du permis par les maisons de l'emploi du Mans, du Nord Sarthe et du Sud Sarthe

Durée de l'expérimentation :

Durée initiale: Du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010

12 mois

Durée effective : 26 mois

Nous avons fait le choix de poursuivre le suivi sur l'année 2011 et le début de l'année 2012 sans financement supplémentaire

LE PORTEUR DU PROJET

Nom de la structure : Mission Locale de l'Agglomération Mancelle

Type de structure : Groupement d'Intérêt Public

L'ÉVALUATION DU PROJET

Nom de la structure : TNS SOFRES / TEPP CNRS

Type de structure :

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Introduction :

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs initiaux du projet

Permettre à des jeunes de 16 à 25 ans accompagnés par les Missions Locales du département de la Sarthe de passer le permis B ; Ce cofinancement au permis sera accordé aux personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle pour trouver un emploi dues à un manque de solutions de déplacement

Seront concernés par cette action les jeunes (demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle ou salariés) pour lesquels le métier recherché ou un travail en horaire décalé nécessite le permis B (aide à domicile, sécurité ,nettoyage industriel, mécanique auto, bâtiment...).

Une attention particulière sera accordée aux jeunes en contrat alternance, en contrat aidé type CAE, CAE passerelle.

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Les demandes seront étudiées en commission mensuelle à laquelle sera invité un représentant des financeurs. Vous trouverez en annexe le document de demande de prise en charge où sont précisés les couts revenant à la charge des bénéficiaires.

La décision de cofinancement sera prise en fonction de plusieurs critères : lieu de résidence, nécessité du permis selon le projet validé, revenus du foyer, réalisme de l'action au regard du retour de l'évaluation

Ce projet s'étend sur l'ensemble du territoire de la Sarthe. Il s'appuie sur un partenariat avec les Missions Locales du département (Mission Locale de l'Agglomération Mancelle, Mission Locale Sarthe Nord et Mission Locale Sarthe et Loir) et un certain nombre d'autos écoles : celles appartenant au réseau ANPER et une auto école sociale.

Modalités financières :

L'aide au permis consiste à prendre en charge des heures de conduite pour chaque jeune, le nombre d'heures étant variable selon le revenu mensuel du jeune : 14, 19 ou 24 heures.

Reste à la charge du candidat au permis :

- L'heure d'évaluation initiale
- Le kit pédagogique
- Les frais d'examen de code et de conduite
- Les heures de conduites supplémentaires jusqu'à obtention du permis B

L'organisation varie selon le territoire : rural ou urbain.

Sur les territoires ruraux, Mission Locale Sarthe Nord et Mission Locale Sarthe et Loir, une organisation, en lien avec le réseau des autos école ANPER sera recherchée. Une tête de réseau ANPER a déjà été sollicitée (auto école Besombes) pour construire un cahier des charges pour l'accompagnement des jeunes orientés par les Missions Locales.

L'organisation en place sur le territoire urbain de la Mission Locale de l'agglomération Mancelle s'appuie sur 2 autos écoles : L'auto école Savare (Ecole de Conduite Savare) et l'auto école sociale de l'association L'Horizon L'Horizon.

B. Le territoire d'expérimentation

Département de la Sarthe.

C. Public visé par l'expérimentation

Prévisionnel : 148 bénéficiaires jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle :

31 pour la Mission Locale Sarthe Sud

31 pour la Mission Locale Sarthe Nord

86 bénéficiaires sur le territoire Mission Locale Sarthe Centre

VOLUME DE JEUNES

ESTIMATION INITIALE :

Pour 2009

48 permis pour l'année 2009

- 28 SARTHE CENTRE
- 10 SARTHE NORD
- 10 SARTHE SUD

Pour 2010

100 permis pour l'année 2010

- 58 SARTHE CENTRE

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

- 21 SARTHE NORD
- 21 SARTHE SUD

REALISATION

Nombre de jeunes bénéficiaires en 2010 (nombre de jeunes inscrits sur l'extranet):

167

Le volume n'est pas inférieur. Toutefois, le tirage au sort prenant fin le 30 septembre, nous avons maintenu les commissions sur les mois suivants sans effectuer de tirage au sort. Cela concernait 46 dossiers sur un total de 167 dossiers.

Afin de répondre aux exigences du tirage au sort et d'avoir le nombre de dossiers prévus, nous avons ouvert à l'ensemble des auto-écoles commerciales.

1. Mode d'identification et de repérage :

Tirage au sort

2. Bénéficiaires directs :

A fin décembre 2010, voici le bilan de l'expérimentation :

Structure	Mission Locale Centre	Mission Locale Sud	Mission Locale Nord	TOTAL
Nombre de dossiers présentés	90	41	42	172
Nombre de dossiers validés	83	40	42	165
Nombre de dossiers TEST	68	33	36	137
<i>Dont joker</i>	2	1	0	3
Nombre de dossiers TEMOIN	15	7	6	28
Nombre d'abandons/annulation	1	2	1	4
Personnes ayant obtenu le code	16	7	4	27
Personnes ayant le code en cours	60	31	25	116
Permis en cours	38	15	25	78
Permis obtenu	6	1	2	9
Démarrage en cours	20	2	14	36

Situation Fin décembre 2011

	Mission Locale Nord	Mission Locale Sud	Mission Locale Centre	TOTAL
Nombre de dossiers présentés	42	41	90	172
Nombre de dossiers validés	42	40	83	165
Le nombre de code obtenus	28	32	56	116
le nombre de permis obtenus	25	23	41	89
Le nombre de code en cours	8	9	4	21
nombre de permis en cours	5		15	20
abandon	4	10	15	29
inactifs			7	7
refus		2		2

2.1. Statistiques descriptives

Cf tableau figurant en annexe 1

2.2. Analyse qualitative

Nous avons eu du mal à démarrer : récupération du site pour la saisie, obtention des codes. Communication et calage régulier nécessaire auprès des conseillers notamment sur la question du tirage au sort et de l'impression d'inégalité de traitement.

Une fiche synthèse a été réalisée à l'attention des conseillers afin de faciliter le travail de saisie qui est assez lourd.

Au retour du résultat du tirage au sort, chaque jeune reçoit un courrier l'informant de la suite donnée à son dossier. Il est également informé qu'il sera contacté par téléphone lors de l'étude.

Nous avons pris en compte toutes les demandes de permis des bénéficiaires dont le devis émanait d'une auto-école commerciale. Deux raisons :

1. Respecter le nombre de permis prévu dans le cadre du cahier des charges,
2. Permettre au plus grand nombre de bénéficiaire de ce dispositif, notamment sur le secteur rural en favorisant la proximité des auto-écoles.

Une commission a lieu 1 à 2 fois par mois en fonction du nombre de dossiers

Nous avons organisé le suivi des demandes de permis auprès des auto-écoles et auprès des conseillers ainsi que l'accompagnement des jeunes par les conseillers.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Afin de centraliser au mieux la saisie permettant le tirage au sort, nous avons décidé de mettre en place des commissions d'attribution des aides.

Ainsi chaque conseiller souhaitant faire bénéficier un jeune de l'aide devait monter un dossier présentant un certain nombre d'éléments (revenus du foyer, CV, lettre de motivation, argumentaire du conseiller et adéquation du projet professionnel avec l'obtention du permis de conduire, devis de l'auto-école..) permettant ainsi à l'ensemble des membres de la commission de pouvoir donner un avis.

L'ensemble des dossiers ayant obtenu un avis favorable étaient alors saisis pour le tirage au sort.

Cette saisie a été facilitée grâce à un document que nous avons élaboré et que chaque conseiller remplissait en amont de la commission. (doc en annexe)

Le résultat du tirage au sort était transmis au bénéficiaire et aux auto-écoles, ce qui permettait d'enclencher la formation.

Cette centralisation nous a permis de ne pas prendre de retard sur le calendrier et de mettre en place un réel suivi avec les conseillers et les auto-écoles.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Mission Locale Sarthe Nord	Prescription, présence aux commissions et suivi avancement des permis

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Mission Locale Sarthe Sud	Prescription, présence aux commissions et suivi avancement des permis
Les auto écoles commerciales	Inscription code et permis
Le conseil général	Présence aux commissions afin d'étudier les demandes de financement d'éventuels bénéficiaires RSA

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	72,40 %
Cofinancements extérieurs à la structure : Les maisons de l'emploi du Mans, du Nord Sarthe et du Sud Sarthe	11,72 %
Autofinancement	15,88 %

Nous n'avons pas eu les financements suivants :

DEPARTEMENT	18 000.00
COMMUNE LE MANS	
METROPLE	10 000.00
PLIE	16 000.00

C. Pilotage de l'expérimentation

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

Dans un premier temps, des enseignements positifs :

- 1) La centralisation de l'ensemble des données
- 2) La mise en place de commission
- 3) Etude des dossiers par une seule personne avant le passage en commission
- 4) Souplesse de l'expérimentation pour création de documents et recalage

Dans un second temps, des points à améliorer

- 1) Accompagnement à prévoir et à présenter au départ
- 2) Disparité du cofinancement
- 3) Identifier des auto-écoles et travailler avec elles en amont
- 4) Pour le SPIP, il est impératif de bien identifier les freins au moment de l'élaboration de l'appel à projet.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Public jeune de 18 à 25 ans.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Mise en place de commissions mensuelles afin d'étudier la recevabilité de chaque dossier. Suivi de la démarche de permis. Aide au financement qui est un plus. Nécessité de bien travailler le financement total du permis et l'engagement du jeune jusqu'à l'obtention du permis.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Composition du comité de pilotage

3 directeurs Missions Locales : Madame LOISEAU, Messieurs CONSTANTIN et COSTEUX

3 responsables de secteur : Madame ERNOULT-BOULAY, Messieurs KIBARI et MORIN

1 assistante administrative/personne ressource : Madame IFRAH

Le SPIP : Monsieur FEUILLARD

L'UT DIRECCTE : Madame DE MIOLLIS (représentant l'Etat)

La DDCS : Monsieur DORE

La déléguée du préfet : Madame NOEL

Le représentant de l'Etat au sein de votre comité de pilotage : Madame DE MIOLLIS

Calendrier des réunions du comité de pilotage en 2010

- 1 réunion de pilotage en septembre
- 9 commissions d'attribution à raison de une par mois depuis avril 2010 (sauf en avril et juillet où il y en a eu 2)
- une réunion de finalisation/bilan en janvier 2011

Des échanges et des temps de travail sur 2011 et début 2012 sur le suivi et la finalisation du dossier.

Conclusion :

L'expérimentation a permis à un nombre important de jeunes d'obtenir le permis de conduire et ainsi de favoriser l'accès à l'emploi.

En effet, comme l'avait analysé le FEJ, « Le coût du permis est souvent un obstacle qui met les demandeurs d'emploi face à un paradoxe : vecteur fort d'insertion professionnelle, le permis de conduire est nécessaire pour accéder à l'emploi, or l'absence d'emploi lui interdit, précisément, un financement de l'apprentissage de la conduite. L'attribution d'une aide monétaire ou la prise en charge de frais de permis et/ou de transport, n'est pas la seule réponse aux problèmes de mobilité rencontrés. Elle est néanmoins celle sur laquelle butent le plus d'initiatives actuellement »

Toutefois, **nous constatons que malgré notre vigilance et alors que nous avons poursuivi le suivi des jeunes et leur avancement au permis sur 14 mois après la fin du financement soit jusqu'en février 2012**, certains jeunes ont abandonné, d'autres ont eu beaucoup de difficultés à obtenir le code et le permis.

Il nous semble important de pérenniser ce type de dispositif en travaillant l'accompagnement et le suivi des jeunes sous une autre forme. Envisager un passage du code sur un temps très court avec un accompagnement renforcé. Définir un autre cadre de pilotage par exemple.

ANNEXES OBLIGATOIRES à joindre au fichier

Annexe 1 – Tableau sur les publics

Annexe 2 – Tableau sur les actions

Annexe 3 – Tableau sur les outils

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

